



Assemblée générale

Distr. générale
12 mars 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001*

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24 Réfugiés de Palestine (Programme 22 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Table des matières

	Page
Vue d'ensemble	2
Programme de travail	5

* Le présent document contient le chapitre 24 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session (A/54/6/Rev.1)*.

Chapitre 24

Réfugiés de Palestine

(Programme 22 du plan à moyen terme pour la période 1998–2001)

Vue d'ensemble

- 24.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé par l'Assemblée générale par sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 en tant qu'entité distincte au sein du système des Nations Unies. Son mandat actuel a été prorogé jusqu'au mois de juin 2002. En vertu de la résolution 3331 B (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1974, les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'Office qui auraient été financées par les contributions volontaires sont imputées, depuis le 1er janvier 1975, sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la durée du mandat de l'Office. Le mandat de l'Office ayant été prorogé, le programme se poursuivra au cours de l'exercice biennal 2000-2001.
- 24.2 La stratégie de l'Office pour l'exercice biennal 2000-2001 consistera à continuer, comme il le fait depuis une cinquantaine d'années, à prêter assistance aux réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'intervienne un règlement définitif du problème. Dans le cadre de cette assistance, l'Office dispense des services essentiels d'enseignement, de santé et de secours ainsi que des services sociaux, aux réfugiés palestiniens remplissant les conditions requises, qui se trouvent en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Pour ce faire, l'Office est totalement tributaire des contributions volontaires qui lui sont versées chaque année. En outre, depuis que l'Autorité palestinienne a été mise en place, l'Office a entrepris d'harmoniser ses fonctions de planification et de services avec celles de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.
- 24.3 Dans le cadre de cette stratégie globale, l'Office fournira aux réfugiés les services suivants :
- a) Des services d'enseignement visant à dispenser un enseignement et une formation de base aux réfugiés palestiniens et à leur offrir de meilleures possibilités d'instruction et d'emploi;
 - b) Des services de santé visant à satisfaire les besoins sanitaires élémentaires des réfugiés;
 - c) Des services de secours et des services sociaux visant à aider les réfugiés les plus nécessiteux à maintenir un niveau de vie raisonnable et à acquérir une plus grande autonomie, de façon qu'ils soient moins tributaires de ce type d'assistance, et à mettre en place des services sociaux pour les femmes, les jeunes, les handicapés et d'autres groupes.
- 24.4 Le Programme pour la mise en oeuvre de la paix, lancé par l'Office en 1993 peu après la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et à la suite de consultations avec les dirigeants palestiniens, les principaux bailleurs de fonds de l'Office et les gouvernements d'accueil, a bénéficié d'un soutien généreux des donateurs. Il avait pour principal objectif de rendre les résultats du processus de paix tangibles à l'échelon local, grâce à un vaste programme visant à moderniser les équipements, améliorer les conditions de vie et créer des possibilités d'emploi. Afin que les retombées bénéfiques du processus de paix soient réparties parmi tous les réfugiés, l'Office a accordé une grande importance aux projets réalisés en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, ainsi que dans les zones palestiniennes autonomes de la bande de Gaza et de Cisjordanie.
- 24.5 Le montant total des contributions annoncées et reçues au titre des deux phases du Programme pour la mise en oeuvre de la paix s'élevait à la fin de 1998 à 221 millions de dollars. L'exécution des projets dont le financement est assuré se poursuivra au cours de l'exercice biennal.
- 24.6 La plupart des 365 000 réfugiés palestiniens immatriculés au Liban vivent dans des conditions déplorables et dépendent presque entièrement de l'Office pour les services essentiels. La détérioration de la situation socioéconomique dans le pays, ajoutée à l'incapacité des réfugiés d'accéder pleinement au marché du travail

ou de bénéficier des services de santé publique, a aggravé le désespoir et le dénuement de ces réfugiés. Les ressources mises à sa disposition ne lui permettant pas de répondre aux besoins croissants de la communauté des réfugiés au Liban, l'Office a lancé un appel spécial d'urgence en juillet 1997 en vue de réunir 11 millions de dollars sous forme de contributions supplémentaires destinées à financer des services essentiels de santé, d'enseignement et de secours, ainsi que des services sociaux.

- 24.7 Répondant généreusement à l'appel, les donateurs ont promis de verser 9,3 millions de dollars. Au 30 juin 1998, l'Office avait reçu 8,7 millions de dollars et alloué 8,2 millions de dollars. Sur le montant total des promesses de don, 4,6 millions de dollars ont été alloués aux services d'hospitalisation, à l'achat de fournitures médicales et à d'autres projets dans le secteur sanitaire; 3,8 millions de dollars à la construction, à l'équipement et au fonctionnement de deux écoles secondaires et à l'organisation de nouveaux stages de formation au centre de formation de Siblin; et 900 000 dollars à d'autres projets consacrés principalement à la remise en état des abris. Au 30 juin 1998, la plupart de ces projets étaient en cours d'exécution.
- 24.8 Conformément aux dispositions de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont conclu avec l'Office des accords aux termes desquels elles prenaient à leur charge les aspects techniques des programmes d'enseignement et de santé de l'Office. L'UNESCO pourvoit gratuitement le poste de directeur des services d'enseignement de l'Office et fournit deux autres spécialistes internationaux; de son côté, l'OMS pourvoit, dans les mêmes conditions, le poste de directeur des services de santé de l'Office et fournit un autre spécialiste international. Au total, l'Office emploie actuellement 24 fonctionnaires recrutés sur le plan international dont les postes sont financés par des fonds extrabudgétaires de toute provenance et environ 22 000 personnes recrutées localement qui sont toutes rémunérées à l'aide des contributions volontaires dont il dispose pour ses activités opérationnelles. L'Office entend réduire à 15, d'ici à la fin de l'exercice 2000-2001, le nombre de fonctionnaires internationaux dont les postes sont financés au moyen des fonds extrabudgétaires.

Tableau 24.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Réfugiés de Palestine	23 425,2	21 804,8	(4,2)	—	21 800,6	1 549,8	23 350,4
Total	23 425,2	21 804,8	(4,2)	—	21 800,6	1 549,8	23 350,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	628 309,0	624 603,0	c) Projets opérationnels	772 786,0
Total	628 309,0	624 603,0		772 786,0
Total 1) et 2)	651 743,2	646 407,8		796 136,4

Tableau 24.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	23 425,2	21 781,2	(4,2)	–	21 777,0	1 548,6	23 325,6
Autres dépenses de personnel	–	23,6	–	–	23,6	1,2	24,8
Total	23 452,2	21 804,8	(4,2)	–	21 800,6	1 549,8	23 350,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	398 894,0	388 272,0	Postes	488 062,0
	8 714,0	7 170,0	Autres dépenses de personnel	8 277,0
	9 493,0	2 508,0	Consultants et experts	3 270,0
	2 567,0	2 735,0	Voyages	3 883,0
	33 590,0	29 424,0	Services contractuels	44 961,0
	19 549,0	31 285,0	Frais généraux de fonctionnement	33 721,0
	55 848,0	84 793,0	Fournitures et accessoires	97 075,0
	21 880,0	10 829,0	Mobilier et matériel	20 437,0
	49 654,0	38 336,0	Transformation et amélioration des locaux	42 917,0
	28 120,0	29 251,0	Subventions et contributions	45 983,0
	–	–	Dépenses diverses	24 200,0
Total	628 309,0	624 603,0		772 786,0
Total 1) et 2)	651 734,2	646 407,8		796 136,4

Tableau 24.3

Postes nécessaires*Programme : Réfugiés de Palestine*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	3	3	4	4
D-1	10	10	—	—	—	—	10	10
P-5	16	16	—	—	7	7	23	23
P-4/3	51	51	—	—	13	6	64	57
P-2/1	2	2	—	—	4	2	6	4
Total	82	82	—	—	27	18	109	100
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	10	10	—	—	2	2	12	12
Total	10	10	—	—	2	2	12	12
Total général	92	92	—	—	29 ^a	20 ^a	121	112

^a Y compris trois postes financés par l'UNESCO et deux autres financés par l'OMS.

Programme de travail

- 24.9 Les activités de l'Office correspondent à celles qui sont décrites au programme 22 (Réfugiés de Palestine) de la version révisée du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/53/6/Rev.1).

Réalisations prévues

- 24.10 Pendant l'exercice biennal 2000-2001, le programme d'enseignement de l'Office visera principalement : a) à répondre aux besoins découlant des forts taux d'accroissement naturel de la population d'âge scolaire et de l'admission des enfants des familles de réfugiés rentrant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza après les Accords d'Oslo, et à fournir les établissements scolaires et le personnel enseignant supplémentaire nécessaires; b) à incorporer dans le programme d'enseignement général de l'Office les modifications apportées par les gouvernements d'accueil aux programmes scolaires; c) à répondre aux besoins du marché de l'emploi sur le plan local et dans la région en adaptant le programme de formation professionnelle, en révisant les programmes d'études, en organisant de nouveaux stages qui tiennent compte de la demande sur le marché et en supprimant d'autres; et d) à améliorer la qualité de l'enseignement, de la formation, des installations et des ressources humaines et à relever le niveau des compétences du personnel.
- 24.11 Le programme de santé visera notamment : a) à préserver l'investissement durable réalisé dans le secteur des soins de santé primaires; b) à améliorer la qualité des services de santé essentiels dispensés aux réfugiés palestiniens, dans les limites des ressources financières disponibles; et c) à rationaliser les politiques de santé et à harmoniser les normes sanitaires avec celles des gouvernements d'accueil et de l'Autorité palestinienne.
- 24.12 En ce qui concerne les services de secours et les services sociaux, l'Office aura notamment pour objectif d'atténuer la pauvreté parmi les réfugiés palestiniens les plus défavorisés en les aidant à participer davantage aux activités productrices de revenu.

- 24.13 L'Office a créé divers fonds de crédits renouvelables destinés aux petites entreprises et aux microentreprises pour promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et, par conséquent, la création d'emplois et d'activités génératrices de revenu et l'émergence de femmes chefs d'entreprise parmi les réfugiés de Palestine. L'Office compte élargir sensiblement le programme pendant l'exercice biennal 2000-2001, dès qu'il recevra les contributions supplémentaires.

Produits

- 24.14 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

- a) *Enseignement.* Dans le cadre des programmes scolaires prescrits par les gouvernements d'accueil et l'Autorité palestinienne, l'Office continuera à assurer la formation d'enseignants et à dispenser des services d'enseignement général et professionnel/technique aux enfants des réfugiés palestiniens et à la jeunesse palestinienne, selon leurs besoins, dans le respect de leur identité et de leur patrimoine culturel et conformément aux normes de l'UNESCO. L'Office poursuivra ses efforts visant à atténuer les conséquences préjudiciables des mesures d'austérité qu'il a été forcé de prendre et de maintenir ces six dernières années, et à améliorer la qualité de l'enseignement, de la formation et des programmes de perfectionnement du personnel, et continuera de faire appel aux services d'experts et à l'appui de l'UNESCO;
- i) Enseignement général. L'Office dispense actuellement, dans 650 écoles situées dans toutes ses zones d'opérations, un enseignement de base (élémentaire et préparatoire) à 458 716 enfants de réfugiés remplissant les conditions requises. Un enseignement secondaire est offert à titre exceptionnel dans trois de ces écoles au Liban. Pendant l'année scolaire 1998/99, le nombre d'élèves a augmenté de 2,56 %, soit 11 448 élèves, par rapport à l'année précédente. L'enseignement général est actuellement assuré par 13 006 enseignants. Compte tenu de l'accroissement naturel du nombre de réfugiés palestiniens et du retour prévu en Cisjordanie et à Gaza d'autres familles de réfugiés, le nombre d'élèves devrait augmenter de 2,72 % par an pour atteindre 497 113 enfants d'ici à la fin de l'exercice biennal. Par ailleurs, l'Office doit incorporer dans ses programmes scolaires les modifications adoptées par les gouvernements d'accueil. Ces deux facteurs entraîneront une augmentation des dépenses de personnel et des autres dépenses;
- ii) Formation professionnelle et technique. L'Office assure actuellement la formation professionnelle et technique/semi-professionnelle de 4 632 étudiants dans 8 centres de formation (2 en Jordanie, 3 en Cisjordanie, 1 en République arabe syrienne, 1 au Liban et 1 à Gaza), où sont offerts 50 cours d'arts et métiers et cours de techniciens/techniciens supérieurs de deux ans chacun. Le programme de formation est régulièrement révisé et actualisé pour tenir compte de la demande locale et régionale sur le marché du travail. Le nombre de places disponibles dans les centres de formation devrait passer à 4 750 environ d'ici à la fin de l'exercice biennal si les contributions spéciales sont suffisantes pour la création des nouveaux cours d'enseignement professionnel et technique envisagés;
- iii) Formation des enseignants. Le Gouvernement jordanien et l'Autorité palestinienne ayant exigé que les enseignants dispensant un enseignement de base soient titulaires d'un diplôme universitaire du premier niveau nécessitant quatre années d'études, l'Office offre actuellement des stages de formation avant l'emploi pouvant accueillir 900 enseignants. Ces stages, qui se déroulent dans les trois centres pédagogiques que l'Office possède en Jordanie et en Cisjordanie, sont sanctionnés par un diplôme universitaire du premier niveau après quatre années d'études. Le centre pédagogique situé en Jordanie propose un stage de formation en cours d'emploi visant à améliorer les compétences de 630 enseignants possédant un diplôme représentant deux années d'études. Le stage est sanctionné par un diplôme universitaire du premier niveau correspondant à trois années d'études. Les deux programmes devraient se poursuivre dans les mêmes conditions pendant l'exercice biennal 2000-2001. À son centre de formation au Liban, l'Office organise en outre un stage de formation avant l'emploi à l'intention de 100 étudiants destinés à enseigner

les cours des trois premières années du cycle primaire. Ce programme se poursuivra dans les mêmes conditions pendant l'exercice biennal. Par ailleurs, l'Office offre un stage de formation suivi et structuré en cours d'emploi, organisé par l'Institut de l'éducation au siège d'Amman et assuré par les centres pédagogiques situés dans la zone d'opérations de l'Office. Le programme, dont bénéficient actuellement 1 231 enseignants, enseignants principaux et autres personnes s'occupant de l'éducation, devrait se poursuivre dans les mêmes conditions au cours de l'exercice biennal en raison de l'augmentation du nombre de nouveaux enseignants engagés chaque année pour des durées déterminées;

- iv) Bourses universitaires. L'Office offre des bourses universitaires aux jeunes réfugiés qui obtiennent d'excellents résultats aux examens généraux à la fin du cycle secondaire pour leur permettre d'obtenir un diplôme universitaire du premier niveau. Compte tenu des mesures d'austérité adoptées en août 1997, les crédits alloués aux bourses universitaires sur les ressources du Fonds général ont été gelés. Depuis, le nombre de bourses universitaires octroyé dépend du montant des contributions versées par les donateurs. Pendant l'année scolaire 1998/99, l'Office a offert des bourses à 895 étudiants, contre 1 055 en 1997/98. Si la politique actuelle est maintenue et si l'Office ne reçoit pas de fonds supplémentaires, il est prévu que le nombre de bourses diminue considérablement;
- v) Placement et orientation professionnelle. L'Office aide les réfugiés palestiniens diplômés de ses centres de formation et d'autres établissements à obtenir des emplois appropriés, localement ou dans les pays voisins. Des services de conseil et d'orientation professionnelle sont également fournis aux réfugiés palestiniens qui poursuivent leurs études préparatoires ou secondaires pour leur faire connaître les stages proposés par les centres de formation de l'Office et pour les aider à choisir la filière qui leur convient. Ces services devraient se poursuivre pendant l'exercice biennal compte tenu des bons résultats obtenus à un coût minimal;
- b) *Services de santé.* Les activités de l'Office dans ce domaine restent axées sur son réseau de 122 dispensaires de soins de santé primaires. Les mesures de maîtrise des coûts, notamment des frais d'hospitalisation, prises afin de tirer le plus grand parti des ressources financières et humaines limitées, seront maintenues. De même, les initiatives qui ont été adoptées dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix pour remettre en état et rénover l'infrastructure des services de santé primaires et améliorer les conditions sanitaires dans les camps de réfugiés resteront prioritaires. L'Office a achevé de construire et d'équiper un hôpital de 232 lits et une école de soins infirmiers dans la bande de Gaza. Les deux établissements seront intégrés dans le système de soins de santé de l'Autorité palestinienne;
- i) *Services de soins médicaux.* L'Office offre actuellement des soins de santé primaires complets à environ 3,5 millions de réfugiés palestiniens grâce à un réseau de 89 centres de santé, 23 antennes sanitaires et 10 dispensaires de santé maternelle et infantile. Divers services, qui font partie intégrante des activités du centre de santé, sont offerts : soins dispensés sans hospitalisation, prévention des maladies transmissibles ou non transmissibles et lutte contre ces maladies, soins de santé maternelle et infantile et planification familiale. Ces prestations sont complétées par des services de santé scolaire et des services de santé bucco-dentaire, ainsi que par des services de laboratoire et de radiologie. Les établissements dispensant des soins de santé primaires donnent aujourd'hui plus de 7 millions de consultations médicales par an et fournissent des soins préventifs à environ 300 000 femmes enceintes et enfants d'âge préscolaire. Les services de planification familiale et les services spécialisés relatifs aux maladies non transmissibles, notamment le diabète sucré et l'hypertension, sont pleinement intégrés dans les soins de santé primaires offerts par l'Office. Les soins spécialisés, notamment les services d'obstétrique, de gynécologie, de pédiatrie et de cardiologie, font également partie intégrante des activités relatives aux soins de santé primaires. Outre les services assurés par l'hôpital de 43 lits que l'Office gère à Qalqiliya (Cisjordanie), ainsi que par les six maternités situées à Gaza, les réfugiés ont accès aux soins secondaires dans les hôpitaux publics et ceux des ONG grâce à un programme d'hospitalisation.

Le programme de santé de l'Office prévoit également la fourniture d'une aide alimentaire, sous forme de rations sèches, aux groupes de population les plus vulnérables, notamment les femmes enceintes et les mères allaitantes. Des activités d'éducation et de promotion sanitaires ciblées, éléments de base du programme, sont menées dans le cadre d'une politique multisectorielle. Des initiatives en cours visent à promouvoir des modes de vie sains parmi les groupes à risque et à sensibiliser les jeunes aux dangers que représentent le VIH/sida et les autres maladies sexuellement transmissibles, ainsi que le tabagisme;

- ii) **Services d'hygiène du milieu.** Des services élémentaires d'hygiène du milieu (évacuation des eaux usées, gestion des eaux de ruissellement après les orages, approvisionnement en eau potable, ramassage et évacuation des déchets, lutte contre les rongeurs et les insectes) sont actuellement fournis à environ 1,2 million de réfugiés immatriculés dans les camps. Le nombre de réfugiés se trouvant dans les camps devrait augmenter de 3,5 % par an. L'amélioration des conditions d'hygiène du milieu dans les camps étant indispensable non seulement pour réduire les risques pour la santé, mais aussi pour favoriser le développement socioéconomique, l'Office accorde une grande importance à la planification et à la réalisation de grands projets d'aménagement visant à améliorer l'adduction d'eau, les égouts, l'évacuation des eaux usées et la gestion des déchets solides, surtout à Gaza, en Cisjordanie et au Liban. Cinq ans après sa mise en place dans la bande de Gaza, le programme spécial de l'Office en matière d'hygiène du milieu, qui en est à sa dernière phase, fournit des services dans les sous-secteurs des égouts, de l'évacuation des eaux usées et de la gestion des déchets solides.
- c) **Services de secours et services sociaux.** Le programme de services de secours et de services sociaux continuera à secourir les réfugiés palestiniens les plus défavorisés afin de les aider à acquérir une plus grande autonomie sur le plan social et économique. À court terme, l'Office fournit directement des secours aux réfugiés sans ressources et, à long terme, il met en oeuvre des programmes de protection sociale orientés vers le développement. Ces derniers comportent des projets visant à réduire la pauvreté et des projets (appui à la formation et assistance aux entreprises) concernant des activités productrices de recettes qui s'adressent plus particulièrement aux femmes, aux jeunes chômeurs, aux handicapés et aux personnes qui, sans aide, auraient des difficultés à se procurer un travail et à subvenir à leurs besoins. Une stratégie essentielle de l'exercice biennal 2000-2001 consistera à renforcer les mécanismes communautaires susceptibles de prendre le relais dans ces domaines, en fournissant un appui technique et financier, en particulier à des projets communautaires. La formation professionnelle du personnel aux principes et techniques du développement restera un élément de base de cette stratégie et mettra davantage l'accent sur le rôle d'animateurs, et non plus de fournisseurs, des membres du personnel, évolution déjà constatée au cours des précédents exercices.
- i) **Services de secours.** Une aide matérielle et financière directe est apportée aux familles de réfugiés qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté et qui remplissent les conditions fixées par l'Office. Dans les cas d'urgence, cette aide est fournie aux collectivités touchées, qu'elles soient ou non composées de réfugiés, à titre de secours temporaire. On compte actuellement quelque 188 370 réfugiés (5,31 % de la population) bénéficiant d'une aide au titre du programme pour difficultés spéciales. Le but en est de préserver des normes minimales de nutrition et d'abri et d'intervenir en versant des dons d'argent en cas de crise, si des fonds sont disponibles. C'est parmi les réfugiés au Liban (9,59 %) et à Gaza (8,86 %) que l'on trouve les pourcentages les plus élevés de ces cas. Le nombre de cas de difficultés spéciales devrait augmenter de 3,5 % par an en moyenne pendant l'exercice biennal 2000-2001;
- ii) **Services sociaux.** Tous les réfugiés immatriculés peuvent en principe prétendre aux services sociaux offerts. Dans la pratique, les prestataires représentent environ 10 % du total de la population immatriculée, qui est actuellement de 3 540 000 personnes et devrait augmenter de 3,5 % par an pour atteindre quelque 3 920 000 d'ici la fin de 2001. Un appui technique et financier est notamment donné au titre de la formation et une assistance est fournie aux entreprises

productrices de recettes (à l'aide de dons et de prêts accordés à des conditions de faveur), pour la réadaptation des personnes handicapées, les projets de développement communautaire, les programmes d'alphabétisation des femmes et autres programmes concernant leur développement, ainsi que pour les activités en faveur des jeunes et la formation d'animateurs. Une assistance sociopsychologique est également fournie individuellement ou en groupe à titre de soutien supplémentaire aux prestataires de ces programmes.

- d) *Activités productrices de recettes.* En dehors des activités productrices de recettes relevant du programme de lutte contre la pauvreté, par lequel on essaie d'aider les familles de réfugiés indigentes à devenir autonomes, l'Office a mis en place en 1991 divers fonds de crédits renouvelables à l'intention des petites entreprises et des microentreprises pour financer de nouvelles entreprises, créer des emplois, promouvoir des activités productrices de recettes et renforcer les capacités des femmes chefs d'entreprise. Ces huit dernières années, le programme de l'Office relatif aux petites entreprises a consenti, à Gaza et en Cisjordanie, 819 prêts d'entreprise d'une valeur supérieure à 12 740 000 dollars, qui ont permis de créer plus de 1 800 nouveaux emplois et d'en consolider 8 000 autres. Au cours des quatre dernières années, les programmes de microcrédit établis par l'Office à Gaza ont accordé plus de 15 000 prêts de microentreprise d'une valeur de 12 340 000 dollars. Avec un taux de remboursement annuel de 99 %, le programme de crédit pour microentreprises implanté par l'Office à Gaza est le plus réussi du genre dans cette zone, les recettes du programme permettant à celui-ci de s'autofinancer à 100 %. L'Office a récemment étendu la portée de ses activités de microcrédit à la Cisjordanie, où il a consenti 558 prêts, d'une valeur de plus de 500 000 dollars, au cours des neuf derniers mois de 1998. Il cherche à obtenir de nouvelles contributions de donateurs pour étendre son activité dans ce domaine.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 24.15 Le montant prévu (21 777 000 dollars) correspond à 92 postes existants imputés sur le budget ordinaire. La baisse de 4 200 dollars est due à une proposition tendant à transférer un poste de D-1 du Bureau de liaison de l'Office à New York à son siège à Amman. Le poste de D-1, qui sera échangé contre un poste de P-5, sera occupé par le Directeur des services de secours et des services sociaux. Ce transfert résulte de la réorganisation des responsabilités à l'Office.

Autres dépenses de personnel

- 24.16 Le montant prévu (23 600 dollars) comprend le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions) assurant les services de secrétariat fournis aux fonctionnaires de l'Office lorsqu'ils se trouvent à New York pour participer à l'Assemblée générale ou pour d'autres missions officielles.

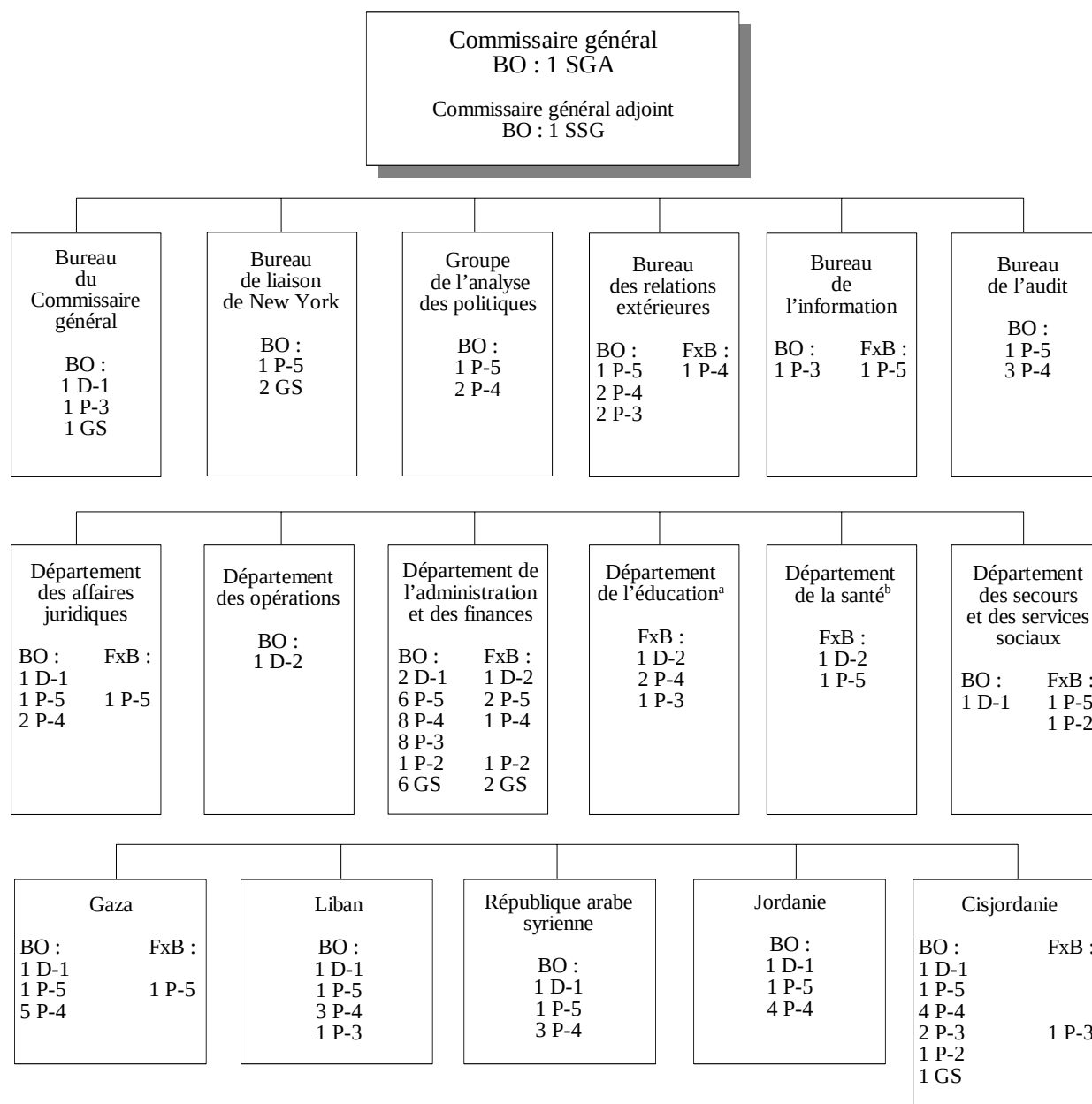
Tableau 24.4

Récapitulatif des mesures de suivi prises pour la mise en oeuvre des recommandations pertinentes des organes de contrôle interne et externe et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

<i>Brève description de la recommandation</i>	<i>Mesures prises pour la mise en oeuvre de la recommandation</i>
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [A/52/7 (chap. II, part. VI)]	
En ce qui concerne les postes extrabudgétaires, le Comité consultatif rappelle que, pour l'exercice biennal 1996-1997, il avait recommandé qu'un rapport lui soit présenté sur la façon dont les versements à la cessation de service du personnel financé à l'aide de fonds extrabudgétaires sont déterminés. Le Comité souligne qu'il n'a pas encore reçu ce rapport (par. VI.21).	Les versements effectués à la cessation de service des fonctionnaires dont les postes sont financés par des fonds extrabudgétaires sont compris dans les dépenses de personnel inscrites au budget. Sept pour cent du montant total de ces dépenses sont prévus pour procéder à de tels versements s'il y a lieu. Ce pourcentage s'est avéré suffisant au fil des années.
Comité des commissaires aux comptes (A/53/5/Add.3)	
Le Comité recommande que l'Administration fournisse au Service financier les ressources dont celui-ci a besoin pour s'acquitter plus efficacement de sa tâche (par. 30).	L'Office a fait des efforts pour pourvoir les postes vacants dans le Service financier nouvellement rétabli, dirigé par un contrôleur nommé le 21 février 1999. Le Contrôleur supervise trois divisions au siège à Gaza et deux autres divisions au siège à Amman. Chaque division est dirigée par un P-5.
Le Comité recommande de fournir au Groupe de surveillance des projets les ressources dont il a besoin pour s'acquitter plus efficacement de sa tâche (par. 38).	Les postes de personnel international du Groupe des relations extérieures et du Groupe de surveillance des projets ont été débloqués et la procédure de recrutement est en cours. L'augmentation des effectifs permettra de surveiller plus efficacement les projets de l'Office.
Le Comité recommande à l'Office, afin d'améliorer l'efficacité du personnel chargé de la vérification intérieure des comptes, d'inscrire à son budget de quoi financer la formation du personnel concerné (par. 66).	L'Office étoffe actuellement les effectifs du Bureau de l'audit; des ressources ont en outre été débloquées pour assurer la formation du personnel.
Le Comité recommande à l'Office de faire contrôler à temps tous les systèmes pour faire le nécessaire, le cas échéant, en vue du passage à l'an 2000 (par. 69).	L'Office contrôle actuellement tous les systèmes en vue du passage à l'an 2000. Cette procédure devrait s'achever d'ici à la fin du mois de mars 1999, ce qui laisserait suffisamment de temps pour apporter les modifications nécessaires avant la date limite que l'Agence s'est fixée, à savoir septembre 1999.
Bureau des services de contrôle interne (A/52/426)	
À la suite de l'enquête criminelle, le Bureau des services de contrôle interne a examiné les mécanismes de contrôle interne de l'Office et formulé plusieurs recommandations visant à renforcer ces contrôles (par. 51).	La Direction de l'Office prend actuellement diverses mesures pour remédier aux faiblesses de ses mécanismes de contrôle interne : renforcement du Bureau de l'audit, révision de ses instructions techniques financières, vérification du respect de ces instructions et des contrôles et procédures internes, etc.
La Direction de l'Office prend actuellement des mesures pour remédier aux faiblesses de ses mécanismes de contrôle interne (par. 52).	L'Office essaie d'installer un système géré par ordinateur. Au moment de l'établissement du présent rapport, il n'avait pas encore trouvé un système approprié.

Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



^a L'UNESCO pourvoit le poste de directeur des services d'enseignement et fournit deux autres spécialistes internationaux, à titre gracieux.

^b L'OMS pourvoit le poste de directeur des services de santé et fournit un spécialiste international, à titre gracieux.